

VEIGY-FONCENEX



PORTE DE FRANCE

# Arrêté du Maire

Arrêté temporaire de police

## Portant sur la fermeture du parc des Vannées en raison de travaux d'électricité.

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

**Vu** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** le Code de sécurité intérieure, notamment son article L.511-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1 et L.2212-2 ;

**Considérant** qu'en raison des travaux d'électricité réalisés par ENEDIS, il est nécessaire de fermer et d'interdire le parc des Vannées au public durant la période du 28 juillet au 14 août 2025 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** - Afin de permettre la réalisation de travaux de branchements électriques par la Société ENEDIS, le parc des Vannées sera fermé au public durant la période du 28 juillet au 14 août 2025.

**Article 2 :** - Des affiches signalant cette interdiction, seront apposées à l'entrée du parc par le service de Police Municipale.

**Article 3 :** - Tout contrevenant fera l'objet de poursuites pour manquement à un arrêté municipal.

**Article 4 :** Les agents de la force publique et toutes personnes habilitées à constater les infractions aux arrêtés de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs ; il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** - Ampliation du présent arrêté municipal sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Thonon Agglomération,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Douvaine,
- La Police Municipale de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire,  
Transmis au représentant  
de l'État le :  
Affiché, publié, ou notifié le : 30 juin 2025

Le Maire,  
Catherine BASTARD

Fait à Veigy-Foncenex, le 27 juin 2025

Le Maire,  
Catherine BASTARD



